

**Séance publique du 13 décembre 2004**

**Délibération n° 2004-2336**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du grand projet de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise et constitue une thématique primordiale dans les projets de quartier de la ville nouvelle à Rillieux la Pape.

Cette démarche est, en effet, le moyen d'une réponse collective et concertée des acteurs locaux (collectivités et institutions) aux problématiques spécifiques des quartiers et aux attentes des habitants.

Elle s'est déclinée suivant la convention-cadre 2001-2003 approuvée par délibération du conseil de Communauté en date du 5 novembre 2001 autour des axes suivants qui visent à améliorer le cadre de vie des habitants et à accroître l'attractivité des quartiers :

- réaffirmer et conforter la nécessité d'une démarche partenariale,
- renforcer l'attractivité du parc de logements,
- fidéliser et accompagner la population en place,
- renforcer le dialogue avec les habitants,
- améliorer la vie quotidienne dans les quartiers.

Une nouvelle convention 2004-2006 est en cours de préparation et devrait être signée au début de 2005. Les actions présentées pour l'année 2004 s'inscrivent donc dans la continuité de la convention 2001-2003.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2004 (hors les actions permettant une exonération TFPB des bailleurs), est estimé à 781 222 € TTC avec un engagement financier pour la communauté urbaine de Lyon de 43 000 € nets de taxes au titre de la politique de la ville.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2004, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Rillieux la Pape pour l'année 2004, tel que présenté en annexe, ainsi que le versement de la participation financière de la communauté urbaine de Lyon à hauteur de 43 000 € nets de taxes en faveur de la Commune.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention arrêtant les modalités de participation financière avec la Commune.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,